

## **NATIONALRAT**

Frühjahrssession 2012

### **[11.069](#) n Forschungs- und Innovationsförderungsgesetz. Totalrevision (WBK)**

#### **Antrag Reynard**

vom 7. März 2012

#### **Art. 50**

Die Forschungsförderungsinstitutionen, ...

... der Öffentlichkeit zugänglich sind. Die Publikationen sind für die Wissenschaftsgemeinschaft der Schweiz auf einer zentralen Plattform zugänglich. Ausnahmen können insbesondere für Resultate getroffen werden, welche bei Publikation die wirtschaftliche Verwertung schädigen würden.

#### **Begründung**

siehe Rückseite

## **CONSEIL NATIONAL**

Session de printemps 2012

### **[11.069](#) n Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Révision totale (CSEC)**

#### **Proposition Reynard**

du 7 mars 2012

#### **Art. 50**

Les institutions chargées ...

... prévues par la loi. Les publications sont accessibles pour la communauté scientifique suisse sur une plate-forme centrale. Des exceptions peuvent être octroyées pour des résultats dont la publication pourrait nuire à l'utilisation économique.

#### **Développement**

voir au verso

## Développement

Le concept d'Open Access a pour but de rendre la littérature scientifique accessible gratuitement sur internet, en l'occurrence pour la communauté scientifique suisse. Il semble normal que la recherche soutenue financièrement par la Confédération puisse profiter au milieu des hautes écoles suisses. La création d'une plate-forme centrale regroupant toutes les publications soutenues dans notre pays accroîtrait leur diffusion et augmenterait la probabilité que ces résultats soient pris en compte et cités, ce qui consoliderait la place de la Suisse dans les domaines de l'innovation et de la recherche. La Suisse tirerait un plus grand profit des recherches auxquelles elle contribue. L'Open Access est également essentiel pour les étudiant(e)s, qui auraient ainsi un accès simplifié à la littérature dont ils/elles ont besoin pour leurs études.

Cette solution efficace garantirait des synergies, sans pour autant exclure la possibilité de publications supplémentaires décentralisées au sein des hautes écoles.

Cette proposition d'Open Access est facilement applicable, sur le modèle de la plate-forme «P3» du FNS. Une limitation à la communauté scientifique suisse est également aisée, grâce à un système de login comme «Switch». Enfin, la proposition en question est modérée et assure des exceptions qui pourraient s'avérer parfois utiles pour les milieux économiques.

En définissant ce principe d'Open Access pour l'encouragement de l'innovation et de la recherche, la Suisse placerait son projet dans une vision d'avenir et assurerait une meilleure diffusion du savoir au sein de la communauté scientifique suisse.